

# L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC  
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Septembre 2014 – N°544



## Observatoire annuel Indices

Données économiques des Organismes de Gestion  
des établissements scolaires d'Enseignement catholique

Indices

2012-2013

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET PROSPECTIVE

2

ÉVOLUTIONS ET TENDANCES SUSCEPTIBLES D'IMPACTER  
LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

4

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR

6

OBSERVATOIRE ANNUEL 2012-2013

8

*La réflexion initiée autour de la notion de modèle économique et de la démarche de prospective, à l'occasion des journées nationales de la FNOGEC en avril 2013, autour de la thématique « Tout change... maîtrisons notre avenir » a été poursuivie lors de la journée gestion organisée en avril 2014, sur le thème « Alliances et partenariats : un modèle porteur pour les OGEC », l'une des trois composantes d'un modèle économique (richesses humaines, schémas de gestion et alliances).*

*Les prochaines journées nationales de la FNOGEC, qui se tiendront les 21 et 22 mars à Paris à la Maison de la Mutualité sur le thème « Revisitons nos fondamentaux – Les OGEC sont-ils à la hauteur de leur mission ? », seront une occasion nouvelle de poursuivre les travaux engagés.*

## Pourquoi s'intéresser au modèle économique ?

Les réflexions conduites en matière de modèle économique, aux échelons national et territorial, doivent permettre aux gestionnaires et décideurs de l'Enseignement catholique de confirmer le rôle d'acteur économique et social en territoire et de construire des réponses aux contraintes posées par l'environnement externe et aux problématiques internes, dans une démarche de prospective visant à définir des axes de développement concertés, choisis et anticipés... Gérer c'est prévoir !

S'il est impératif, l'exercice peut s'avérer complexe eu égard à la structuration hétérogène des territoires, les compétences salariées et/ou bénévoles étant variablement disponibles. Les réalités démographiques sont également plurielles et le maillage territorial d'établissements scolaires différencié : typologie (degré, taille), localisation (ruralité, zone péri urbaine, centre-ville...), vétusté des locaux, mais aussi niveau des ressources publiques et privées ou encore part des effectifs non financés dits élèves hors communes...

Dans le même temps et outre ces spécificités locales, la réglementation nationale vient régulièrement poser des éléments de contraintes additionnels que chaque gestionnaire et décideur doit prendre en considération pour assurer un pilotage économique optimal des établissements scolaires.

Dans ce contexte, l'existence de référentiels s'avère être un atout de taille pour déterminer la santé financière de l'établissement, du territoire et du secteur. Rappelons que l'Enseignement catholique bénéficie de schémas éprouvés sous-tendus par des outils sectoriels, au nombre desquels figurent le plan comptable, Indices, ou encore des ratios d'utilisation des locaux scolaires.

Ces schémas de gestion permettent aux structures territoriales et nationales de l'Enseignement catholique de bénéficier d'une connaissance relativement approfondie de leur situation. Le diagnostic est donc établi, et ce depuis de longues années.

Et comme détaillé ci-après ce diagnostic économique est une composante clef de la démarche de prospective.

## Comment définir et engager une démarche de prospective ?

Des démarches de prospective ont été engagées aux échelons national et territorial, à l'initiative et en **concertation** avec les différents gestionnaires et décideurs de l'Enseignement catholique.

La prospective est donc un sujet de préoccupation prioritaire (cf. l'étude publiée en septembre 2014 par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique : *Le 1<sup>er</sup> degré de l'Enseignement catholique : constats et recommandations*).

### ■ Définition

La démarche de prospective peut être définie comme une méthode d'exploration des futurs possibles, le futur étant une unité de temps vide de contenu mais pleine de possibilités.

Il s'agit de dessiner le tableau des possibilités et des incertitudes pour : (1) dépasser le pessimisme ambiant, (2) adopter une posture d'optimisme stratégique, (3) se mettre en position d'acteurs d'un avenir souhaitable. Pour cela, la démarche mise en œuvre doit permettre d'anticiper les changements, détecter les signaux faibles et faire évoluer les modèles de développement afin de mener à bien le projet territorial.

En synthèse, la démarche de prospective vise à élaborer une vision partagée de la stratégie à conduire pour atteindre un ou plusieurs modèles de développement des établissements scolaires d'Enseignement catholique. Vous trouverez ci-après un schéma présentant les grandes étapes.

### ■ Les grandes étapes de la démarche de prospective



Source : La FONDA, Fabrique associative – « Faire ensemble 2020 » [www.fonda.asso.fr](http://www.fonda.asso.fr)

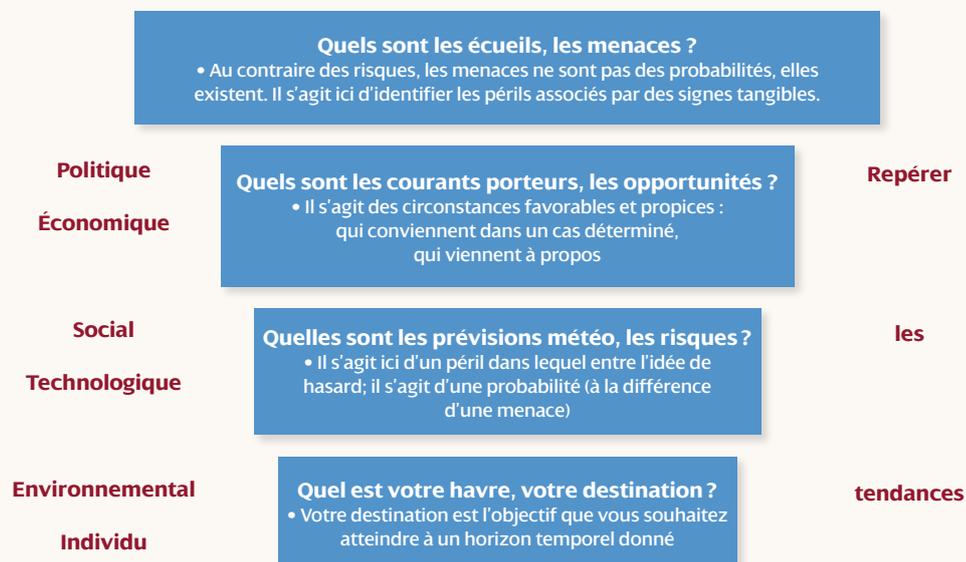
### ■ Focus sur le diagnostic

Comme schématisé, le diagnostic inclut les deux questionnements suivants : « **Qui sommes-nous ?** » et « **Que peut-il arriver ?** »

Pour répondre à ces interrogations, rappelons la nécessité de constituer préalablement une cellule de réflexion stratégique : pour garantir la richesse et la qualité de la réflexion, une attention particulière est habituellement portée à la diversité des profils mobilisés. Ainsi, si la démarche de prospective est initiée par la Direction diocésaine, les services de l'UDOGEC ou de l'UROGEC sont également sollicités dans les domaines de la gestion, problématiques sociales incluses.

La question « **Qui sommes-nous ?** » renvoie à une phase d'autodiagnostic visant à susciter un échange interne pour promouvoir une vision partagée et à favoriser l'identification des atouts et faiblesses de l'organisation avant d'initier la démarche prospective : en ce sens les indicateurs Indices présentés annuellement dans le domaine économique et social constituent un élément de la prospective. Cet autodiagnostic porte sur la mission, la vision, les valeurs, la finalité, la gouvernance, l'engagement et le modèle économique.

La question « **Que peut-il arriver ?** » vise à identifier les grands courants de tendance, les évolutions à l'œuvre sur le plan politique, économique, social, environnemental et technologique. Parmi ces mutations annoncées et/ou probables, il s'agit d'identifier les tendances qui impactent de manière plus prononcée son projet et son fonctionnement, en distinguant : celles qui constituent des menaces, celles qui constituent des opportunités et celles qui représentent des risques pour les gestionnaires et décisionnaires de l'Enseignement catholique. Vous trouverez ci-après les points clés de ce questionnement.



Source : La FONDA, Fabrique associative – « Faire ensemble 2020 » [www.fonda.asso.fr](http://www.fonda.asso.fr)

## ÉVOLUTIONS ET TENDANCES SUSCEPTIBLES D'IMPACTER LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La nécessité affirmée par la démarche de prospective d'une lecture approfondie des opportunités et menaces, qui parcourent l'environnement externe des établissements scolaires d'Enseignement catholique, induit notamment une connaissance des évolutions majeures. Vous trouverez ci-après un panorama non exhaustif...

Dans le cadre d'un plan d'économies générales, l'Etat a par exemple annoncé qu'il allait réduire de 1,5 milliard d'euros les dotations allouées en 2014 aux collectivités, ce qui va se chiffrer à -840 millions d'euros pour le bloc communal, -476 millions d'euros pour les départements, et -184 millions d'euros pour les régions. Si les modes de financements sont régis par le cadre législatif (Loi Debré, notamment), cette évolution peut constituer une menace concernant la partie facultative des financements octroyés par les collectivités territoriales, la marge de ces dernières se trouvant réduite. La pression sur les ressources peut parfois présenter une opportunité, dans le cadre d'une relation partenariale public-privé visant notamment à mutualiser des volumes d'achat par exemple, induisant une réduction mécanique des prix. Là encore, point de généralité : les spécificités territoriales priment.

Outre l'évolution des données macro-économiques, le modèle de la gestion des établissements scolaires d'Enseignement catholique pourrait également être impacté par une transformation en profondeur des modalités du travail bénévole comme récemment mis en lumière

par une étude de Viviane Tchneronog (Le paysage associatif français — *Mesures et évolutions* – Dalloz Juris éditions 2013).

Entre 2006 et 2011, le nombre de participations bénévoles dans l'ensemble du secteur associatif a progressé de 6,9 %, mais de 2,2 % seulement dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

Globalement, la durée des engagements se raccourcit et les bénévoles souhaitent maîtriser leur parcours de bénévolat. Les participations des bénévoles prennent de plus en plus souvent la forme de « prestations ponctuelles ». Les jeunes privilégient, quant à eux, des expériences dans les domaines humanitaires et culturels.

**En matière législative et réglementaire**, les évolutions récemment actées ou annoncées sont nombreuses. La multiplicité et la complexité des sujets nous conduisent à la plus grande prudence. La synthèse ainsi présentée (à date de rédaction) n'a d'autre vocation que de dresser un panorama non exhaustif des principales problématiques identifiées.

■ **En matière d'utilisation des locaux scolaires...**

(Voir tableau ci-dessous).

<b>Valeurs locatives cadastrales</b> Loi n° 2010-1658 du 29/12/10	<b>Énergie</b> Loi n° 2006-1537 du 07/12/06	<b>Primes contre CEE</b> Loi POPE n° 2005-781 du 13/07/05	<b>Qualité de l'air</b> Décret n° 2011-1728 du 02/12/11	<b>Accessibilité</b> Loi n° 2014-789 du 10/07/14
<b>Loi de finances rectificative pour 2013</b> Report au 01/01/16 (vs 01/01/15) de l'incorporation des résultats de la révision en cours, dans les bases de la taxe foncière	<b>Fin des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité, au 31/12/15 (au plus tard)</b> Pour comparer les offres proposées par les différents énergéticiens, consulter <a href="http://www.energie-info.fr">www.energie-info.fr</a>	<b>Ouverture de la troisième campagne triennale au 01/01/15</b> Ce dispositif permet de financer de 3% à 40% du coût de travaux de rénovation Un partenariat conclu entre la FNOGEC et NR PRO (*)	<b>Contrôle obligatoire</b> Avant le 01/01/15 crèches et maternelles (enfants de moins de six ans) Avant le 01/01/18 écoles élémentaires Avant le 01/01/20 Accueils de loisirs, second degré et formation professionnelle	<b>Ordonnance à paraître avant fin septembre 2014</b> Seront clarifiées les dispositions relatives à : – l'ajustement de l'environnement normatif – les Agendas d'accessibilité programmé (Ad'AP) <i>Date cible de dépôt de dossier: 31/12/14 [à confirmer]</i>

(\*) + d'infos sur :

[www.fnogec.org/gestion-et-financements/actualites/parteneriat-fnogec-nr-pro](http://www.fnogec.org/gestion-et-financements/actualites/parteneriat-fnogec-nr-pro)

■ **Dans le cadre de l'organisation des activités et de leurs financements (publics et privés) et en matière de relation avec les tiers : prestataires, services publics...**

(Voir tableau ci-dessous).

■ **Et dans le domaine social...**

L'actualité récente dans le domaine social a été marquée par un nombre conséquent d'évolutions au nombre desquelles figurent notamment l'application de l'**accord du temps partiel** incluant :

- une durée minimale de travail de 17 h 30 par semaine (ou l'équivalent à l'année)
- un regroupement des horaires de travail en demi-journées (dans la limite de 6 par semaine) des salariés dont la durée de travail est inférieure à 24h.

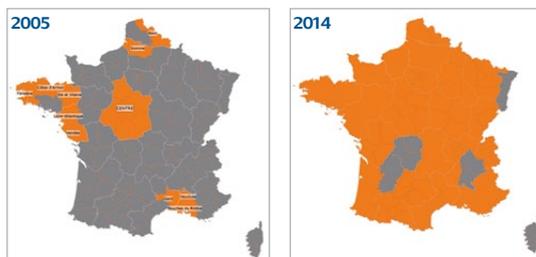
Parallèlement, les impératifs posés par la **loi dite de sécurisation de l'emploi** (dont l'ensemble des décrets d'application n'est toujours pas publié) ont conduit à la signature d'un accord cadre en date du 19 juin 2014 par le collège employeur et l'ensemble des organisations syndicales.

Cet accord vise à la création dans le courant de l'année scolaire 2015-2016 d'un **régime de frais de soins de santé** dans la Branche. Ce régime sera obligatoire pour tous les salariés des établissements puisqu'il sera mis en place par accord collectif. Ce régime sera solidaire et mutualisé puisque des assureurs seront recommandés.

Est également à considérer la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, promulguée le 5 mars 2014 dont les principaux impacts concernent la réforme **des règles de financement de la formation professionnelle et l'évolution de l'apprentissage**, les missions des Centres de formation en alternance (CFA) se trouvant renforcées.

■ **En synthèse**

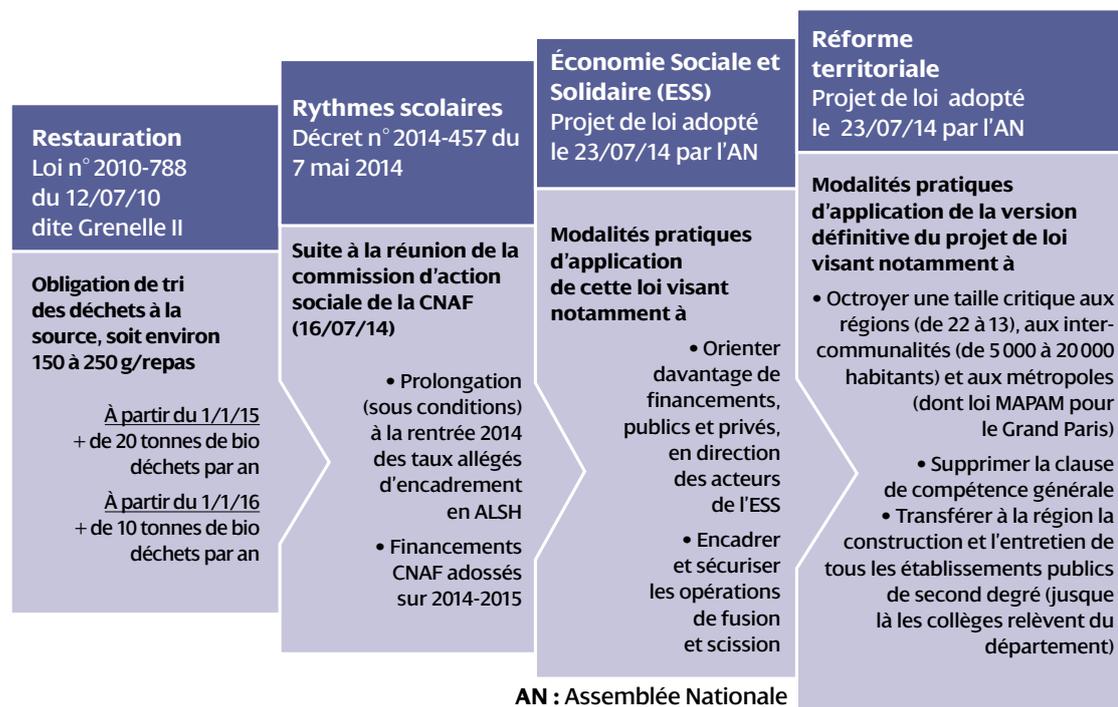
L'ensemble de ces évolutions constituent autant d'opportunités ou de menaces que les gestionnaires et décisionnaires doivent appréhender pour un pilotage optimal des établissements scolaires d'Enseignement catholique, mettant en lumière une nécessité accrue de professionnalisation et de mutualisation des compétences, d'une part, et de collecte des données économiques et sociales, d'autre part.



En 2005, une dizaine de territoires « pilotes » participent à la campagne de collecte des données Indices...  
...Dix ans plus tard, Indices est présent sur une majorité de territoires.

Nous célébrons cette année les dix ans de l'outil de gestion Indices et profitons de cette occasion pour remercier les contributeurs toujours plus nombreux (UDOGECE-UROGEC, OGECE et Chefs d'établissements), grâce à qui la FNOGEC est à même de satisfaire annuellement à ses obligations légales en réalisant le rapport national de branche (NAO) et de dresser un état de la situation économique du secteur.

À tous, merci.



AN : Assemblée Nationale

# UN ACTEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MAJEUR

## ■ Le poids économique du secteur

**12,8 % du budget global du secteur associatif en France est dévolu aux associations œuvrant dans les domaines de l'éducation, la formation et l'insertion.**

(Voir tableau ci-dessous).

La part des recettes d'activités publiques et privées (51,6 milliards d'euros en total) et des subventions publiques (21,1 milliards d'euros en total) consacrée à l'éducation, la formation et l'insertion représente 9,8 milliards d'euros dont 4,5 milliards d'euros (46 %) au titre des ressources des OGEC.

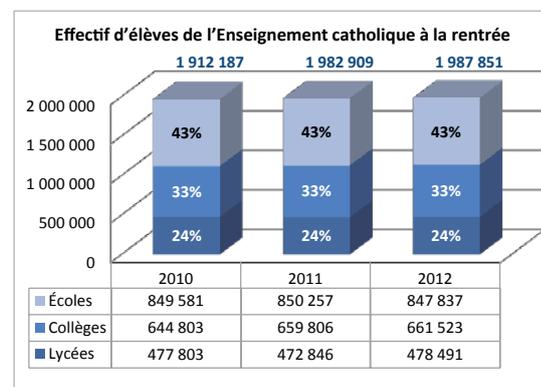
## ■ Les effectifs scolarisés

**Hors enseignement agricole, près de deux millions d'élèves sont scolarisés au sein des établissements scolaires d'Enseignement catholique, soit 17 % de l'ensemble des élèves en France – approximativement 13 % en premier degré et 22 % en second degré.**

Les effectifs scolarisés au sein des établissements scolaires d'Enseignement catholique demeurent

relativement stables (+0,25 %) à 1,9 million d'élèves, du fait de la conjonction des évolutions suivantes :

- le premier degré connaît une perte d'effectif de 0,3 % ;
- les effectifs de second degré augmentent de 0,6 % (+0,26 % en collèges ; +1,19 % en lycées)



Source: Les chiffres clefs de l'Enseignement catholique (une publication de la Direction des études et de la prospective du SGEC)

## Poids des secteurs d'activité dans la perception des différentes ressources (en %)

Secteur d'activité	Cotisations	Dons, mécénat et fondations	Recettes d'activités publiques et privées	Subventions publiques	Ensemble
Action caritative et humanitaire	1,4%	14,4%	2,3%	4,9%	3,3%
Action sociale et santé	9,2%	24,0%	54,9%	40,3%	45,1%
Défense des droits et des causes	8,1%	20,8%	3,8%	6,3%	5,6%
<b>Éducation, formation, insertion</b>	<b>7,9%</b>	<b>10,2%</b>	<b>13,7%</b>	<b>13,0%</b>	<b>12,8%</b>
Sport	42,0%	14,8%	7,0%	6,5%	10,9%
Culture	13,9%	12,2%	7,5%	12,8%	9,7%
Loisirs et vie sociale	10,2%	2,6%	7,8%	3,8%	6,8%
Économie et développement local	7,2%	1,0%	3,1%	12,4%	5,7%
<b>Total en milliards d'euros</b>	<b>9,0805</b>	<b>3,4164</b>	<b>51,5777</b>	<b>21,0340</b>	<b>85,1086</b>

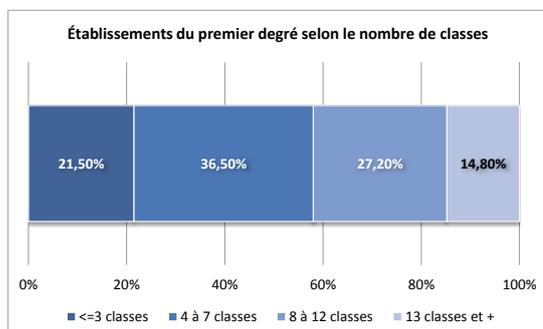
Source: Viviane Tchernog, Le paysage associatif français, Mesures et évolutions, Dalloz Juris éditions, 2013.

\*Pour les besoins de cette analyse, nous considérons comme marginales les sommes recues par les OGEC au titre de la rubrique « dons, mécénat et fondations » ce qui est susceptible de ne pas correspondre à l'une ou l'autre des réalités territoriales. Les sommes perçues par les fonds de dotation et/ou fondations dédiés aux établissements scolaires d'Enseignement catholique ne sont pas déclarées à l'occasion de la collecte Indices.

## ■ Les établissements scolaires

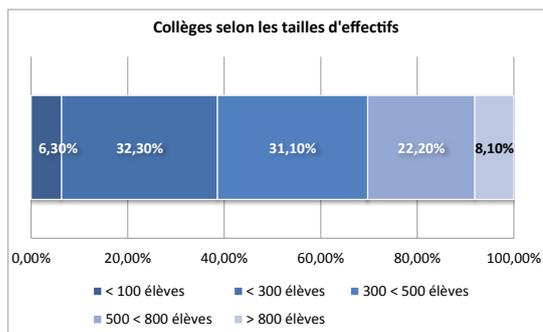
Hors enseignement agricole, l'Enseignement catholique compte 8 790 unités pédagogiques: 58 % des écoles primaires ont moins de huit classes; près de cinq établissements sur sept scolarisent moins de 500 élèves.

### Les écoles primaires

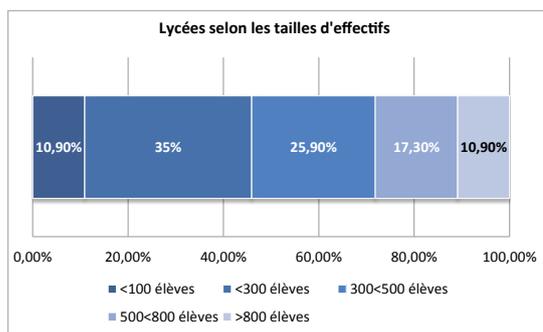


Source: Les chiffres clefs de l'Enseignement catholique (une publication de la Direction des études et de la prospective du SGEC)

### Les collèges et lycées



Source: Les chiffres clefs de l'Enseignement catholique (une publication de la Direction des études et de la prospective du SGEC)



Source: Les chiffres clefs de l'Enseignement catholique (une publication de la Direction des études et de la prospective du SGEC)

## ■ Les effectifs salariés

Personnel enseignant inclus, la masse salariale dédiée aux établissements scolaires d'Enseignement catholique est estimée à 8,4 milliards d'euros soit approximativement 180 000 Equivalent Temps Plein (ETP).

Cette estimation est issue des deux sources suivantes:

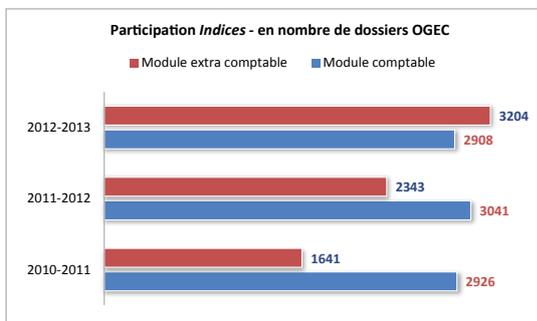
- la Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES) qui regroupe l'ensemble des crédits consacrés à l'enseignement scolaire relevant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture, dont le « Programme 139 » dédié aux établissements scolaires privés de premier et second degré. Les dépenses de personnel représentent 89,2 % de la dotation du programme (7 106 milliards d'euros). 95 % des établissements scolaires sous contrat sont de confession catholique.
- les données nationales de l'Enseignement catholique. Pour de plus amples informations, consulter le rapport relatif à la négociation annuelle des salaires élaboré par le collège employeur.

L'estimation proposée inclus les éléments suivants:

- la masse salariale relative aux personnels OGEC soit 2,1 milliards d'euros; environ 51 000 ETP
- la masse salariale relative aux personnels enseignants soit 6,3 milliards d'euros (non supportée par les OGEC); environ 130 000 ETP.

### ■ Participation Indices

**Une relative stabilité du nombre de dossiers comptables (2908 OGEC) transmis et une communication accrue de tout ou partie des informations extra comptables (3204 OGEC).**

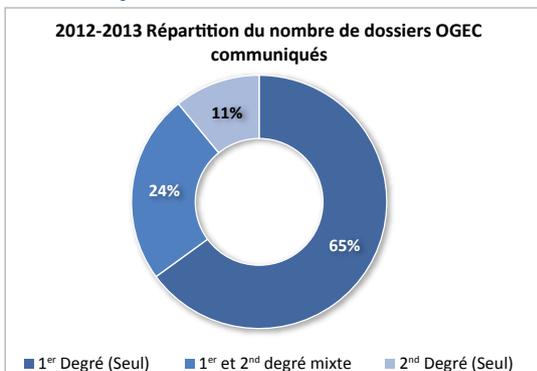


Source: Indices

Les modules consacrés aux richesses humaines et à l'utilisation des locaux scolaires connaissent les progressions les plus sensibles :

- Richesses humaines : une progression de 30 % des informations collectées ;
- Locaux scolaires : une augmentation de 72 % des informations communiquées.

**La part prépondérante des dossiers de premier degré (65 %) conformément aux exercices antérieurs, tous modules confondus (comptables et extra comptables).**



Source: Indices

### ■ Méthodologie

**Un changement de méthode en 2012-2013 : une approche statistique à périmètre constant sur trois exercices de référence**

Afin de limiter les biais liés aux variations de périmètre — pertes et gains de dossiers OGEC communiqués d'un exercice à l'autre — la notion de périmètre constant sur trois exercices de référence a été introduite, au titre de la publication de l'Observatoire économique 2012-2013.

Concrètement, ont été considérés les dossiers des OGEC pour lesquels le module comptable a été renseigné et validé sur les trois exercices suivants : 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

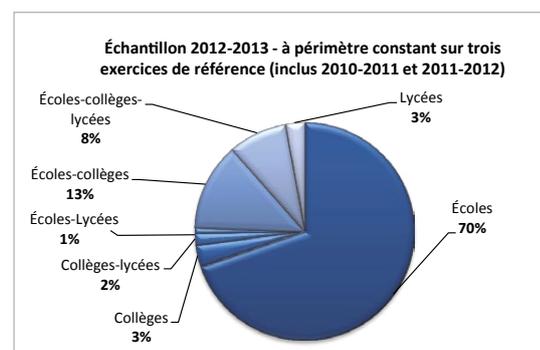
Les mesures et évaluations macro-économiques du secteur ont été ensuite réalisées pour chacune des typologies écoles, collèges, lycées, selon les effectifs de rentrée (2010, 2011 et 2012) préalablement présentés dans ce document (cf. rubrique : Un acteur économique et social de référence - Effectifs scolarisés).

Les critères suivants ont été maintenus :

- Une représentativité des OGEC entre l'Ile-de-France et les territoires hors Ile-de-France : pour chaque typologie d'établissements analysés, le nombre d'OGEC provenant d'Ile-de-France ne dépasse pas 7 % soit le poids relatif de cette région.
- La suppression des valeurs aberrantes liées à des problèmes d'enregistrement ou d'harmonisation comptable

**Par conséquent, les données relatives aux exercices 2010-2011 et 2011-2012 communiquées dans ce présent rapport ne sont pas comparables aux données déjà publiées au titre des exercices antérieurs.**

**2 164 dossiers OGEC retenus pour l'analyse sur la période de trois ans comprise entre 2010-2011 et 2012-2013 : une part prépondérante des établissements scolaires de premier degré, légèrement supérieure aux années antérieures : 69,7 % versus 65 % en moyenne**



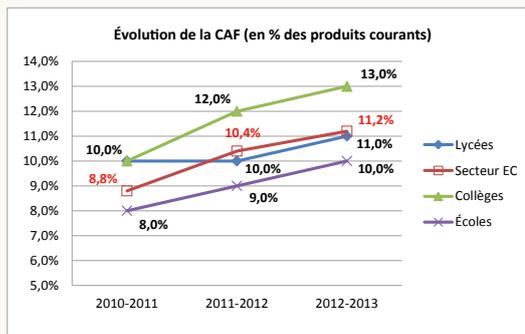
Source: Indices

L'augmentation de la part relative des dossiers de premier degré (de 65 % en moyenne à 69,7 %) reflète une participation récurrente (sur trois ans) de cette typologie d'établissements à la campagne annuelle Indices. Ce constat, sans impact significatif sur les tendances observées, doit néanmoins encourager l'ensemble des gestionnaires et décideurs de l'Enseignement catholique à promouvoir la communication d'informations relatives aux établissements de second degré.

## Ce qu'il faut retenir

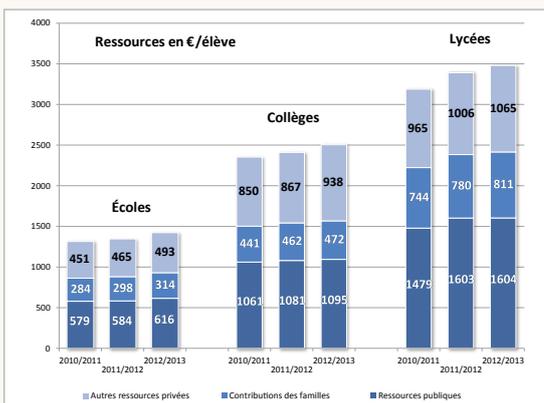
Une amélioration continue de la capacité d'auto-financement (CAF) du secteur, de 10,4 % en 2011-2012 à 11,2 % en 2012-2013, principalement liée à une augmentation des ressources (+4,4 %) plus que proportionnelle à celle des charges (+3,8 %).

Ce niveau de CAF demeure inférieur aux préconisations (15 % en moyenne) et insuffisant pour répondre aux besoins d'investissement accrus, mise en conformité Accessibilité notamment.



Source: Indices

En 2012-2013, la hausse des ressources privées reflète une évolution contrastée des tarifs de scolarité, restauration, hébergement et autres activités annexes. Les écoles bénéficient en moyenne d'un effet « rattrapage » sur les forfaits communaux\*, dans la continuité des efforts de négociation initiés précédemment. En collèges et lycées, la revalorisation moyenne des financements publics est plus modérée.

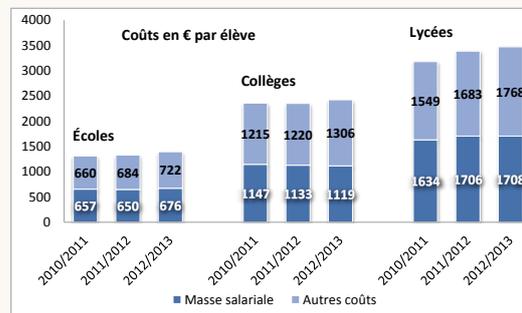


Source: Indices

**Les contributions des familles, aux termes de la loi scolaire, doivent financer l'immobilier et le caractère propre des établissements scolaires privés associés à l'État par contrat. Or, on observe un retard d'effort à l'immobilier annuel que l'on peut estimer entre 300 et 400 M €, corrélé à l'insuffisance de la ressource publique. La situation est particulièrement préoccupante en école avec un retard de 231 €/élève. On ne peut donc faire l'économie d'une interrogation sur les modalités de financement.**

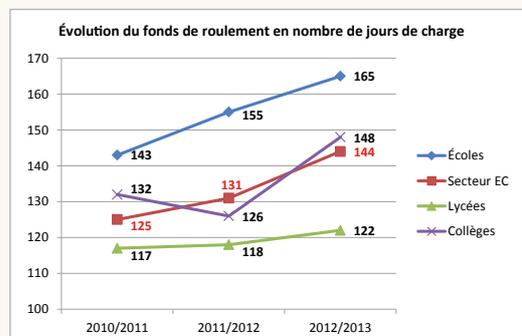
\*Avertissement – les ressources publiques présentées en €/élève sont à considérer avec la plus grande prudence, comme des moyennes calculées sur la base des données comptables collectées et des effectifs de rentrée (moyennes calculées : somme des financements perçus divisée par le nombre d'élèves scolarisés). Par exemple, ces données ne tiennent pas compte des élèves non financés dits « hors commune » et pour lesquels les écoles ne perçoivent pas de financement ; ou encore des aides en nature et à caractère social, pour lesquelles nous ne disposons pas d'évaluation.

La hausse de 3,8 % des coûts en 2012-2013 est répartie sur l'ensemble des postes de charges. La masse salariale des personnels OGEC explique approximativement 50 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, en lien avec la structure des dépenses observée au cours des exercices antérieurs.



Source: Indices

Toutes typologies confondues, le niveau de fonds de roulement est supérieur aux fourchettes recommandées (120 jours de charges). L'amélioration du fonds de roulement porté à 144 jours en 2012-2013 traduit un enjeu prioritaire : répondre aux obligations réglementaires liées à l'utilisation des locaux scolaires par le financement des futurs investissements immobiliers des écoles (FDR : 165 jours), des collèges (FDR : 148 jours) et des lycées (FDR : 122 jours).



Source: Indices

### ■ Focus sur la Capacité d'autofinancement (CAF)

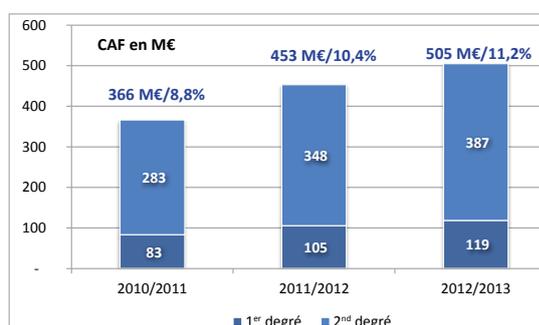
La Capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de trésorerie généré par une année de fonctionnement. Elle est calculée par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Ce solde financier est vital dans la mesure où il permet : (1) de rembourser les emprunts, (2) de financer les investissements, et (3) pour le solde, de consolider la structure financière et conserver un fonds de roulement suffisant.

La CAF en fin d'exercice devrait se rapprocher de :

- 15 à 18 % des produits courants lorsque l'OGEC ne paye pas de loyer (ou un loyer symbolique)
- 8 à 12 % lorsque l'OGEC paye un loyer « significatif », à défaut de le qualifier « de marché ». Les données extra comptables transmises et relatives à plus de 2000 sites dédiés aux activités de l'Enseignement catholique démontrent que le paiement d'un loyer concerne 30 % des cas seulement.

Un taux de CAF inférieur à 5 % des produits courants place l'OGEC en situation de dangerosité financière.

**La CAF dégagée par les établissements scolaires en 2012-2013 s'élève à 505 M€ en hausse de 11,5 %, répartie comme suit : +12,6 % en premier degré ; +11,2 % en second degré**



Source : Indices

Déclinés par typologie d'établissements scolaires, les taux de CAF sont stables ou en augmentation sur 2012-2013 mais présentent des niveaux contrastés : en collège, le taux de CAF atteint 13 % ; en école, école-lycée et collège-lycée, le taux de CAF est de 10 %.

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Ecole	8%	9%	10%
Ecole-collège	10%	12%	12%
Ecole-lycée	7%	10%	10%
Collège	10%	12%	13%
Collège-lycée	8%	10%	10%
Lycée	10%	10%	11%
Ecole-collège-lycée	10%	12%	12%

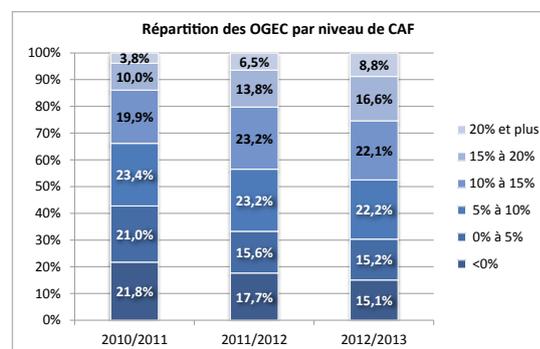
Source : Indices

**Le nombre d'OGEC financièrement fragiles diminue sensiblement : la part des OGEC présentant**

**un taux de CAF inférieur à 5 % décroît de 43 % en 2010-2011 à 30 % en 2012-2013.**

**Les situations par typologie d'établissements sont différenciées : respectivement 35,3 % et 20 % des OGEC présentent une CAF inférieure à 5 % en premier et second degrés**

### Répartition des OGEC par niveau de CAF



Source : Indices

### ■ Focus sur le fonds de roulement

*Définition : il s'agit de l'excédent des ressources stables (les capitaux permanents) sur les emplois stables (les immobilisations nettes). Les capitaux permanents regroupent les fonds propres, les provisions et les dettes à moyen et long terme. C'est une ressource de trésorerie destinée à financer l'exploitation ou à préparer un investissement important. Cet indicateur représente la « quasi » réserve de trésorerie des OGEC au 31/08 de l'année.*

Les ratios cible de fonds de roulement sont les suivants :

- entre 25 % et 35 % des charges de fonctionnement ;
- entre 90 et 127 jours de charges de fonctionnement.

**Au 31 août 2013, le fonds de roulement moyen disponible permet de financer 144 jours de fonctionnement (131 jours au 31/08/2012). L'investissement immobilier net (762 M€) augmente de 11,7 % financé partiellement par le recours à l'emprunt bancaire.**

(Voir tableau page suivante).

■ le niveau des ressources dédiées à l'investissement et au remboursement des emprunts augmente fortement (180 M€ environ). L'une des raisons est l'augmentation de la CAF pour environ 50 M€, la seconde un recours à l'emprunt beaucoup plus soutenu que par le passé. Si le montant de 329 M€ doit être manié avec précaution dans la mesure où il s'agit d'un flux net (nouveaux emprunts moins remboursements de l'exercice), il est néanmoins tout à fait révélateur d'une tendance et est à rapprocher du montant des investissements (760 M€). Notons concernant l'emprunt que des marges de manœuvre existent encore.

Tableau de financement Consolidé	2011/2012	2012/2013
<b>Données en M €</b>		
<b>Ressources (total)</b>	<b>751</b>	<b>933</b>
CAF	453	505
Emprunts bancaires nouveaux et apports (flux nets)	192	329
Subventions d'investissement	106	99
<b>Emplois (total)</b>	<b>682</b>	<b>762</b>
Remboursement d'emprunts (flux net)	1	-
Investissements	680	762
<b>Excédent des ressources sur les emplois</b>	<b>70</b>	<b>172</b>
<i>(variation du fonds de roulement)</i>		
Charges courantes (en M €)	4 289	4 453
<b>Évolution consolidée en jours de charges</b>	<b>6</b>	<b>14</b>

Source: Indices

Nous considérons usuellement qu'un OGEc présentant une situation financière saine peut s'endetter sur une base de 5 à 7 fois sa CAF, sur une durée de 10 à 15 ans (sans excéder 20 ans). Nous considérons également, en terme d'équilibre de bilan, que les dettes à moyen et long terme peuvent représenter 20 à 25 % du total du passif.

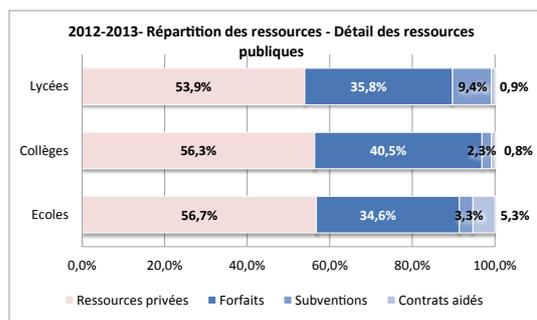
■ Les subventions d'investissement Falloux et Astier s'élèvent à 100 M d'€ en baisse par rapport à l'exercice antérieur.

#### ■ Focus sur les ressources

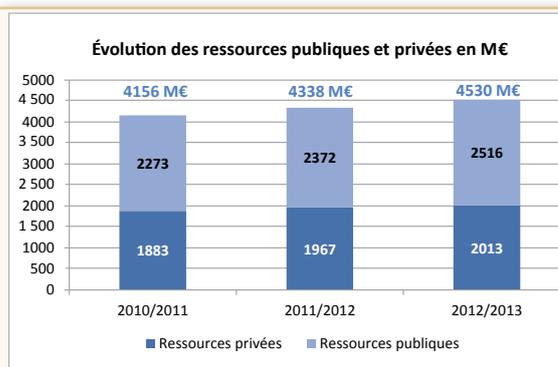
La revalorisation de certains financements publics permet un accroissement des ressources de 4,4 % en 2012-2013. Néanmoins, ce niveau de ressources s'avère encore insuffisant pour garantir le niveau de CAF nécessaire (15 % en moyenne versus 11,4 % sur 2012-2013) à la réalisation des investissements en matière d'accessibilité notamment.

(Voir encadré ci-dessous.)

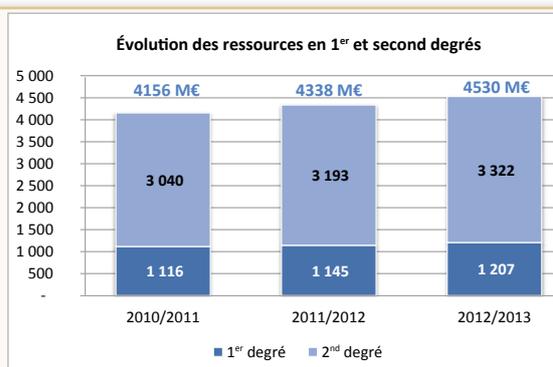
Les ressources publiques sont composées de forfaits, subventions et participations liées aux contrats aidés. Le recours aux contrats aidés représente 5,3 % des ressources des écoles, ce qui est un élément différenciant du modèle économique en premier degré (versus collèges et lycées).



Source: Indices



Source: Indices



Source: Indices

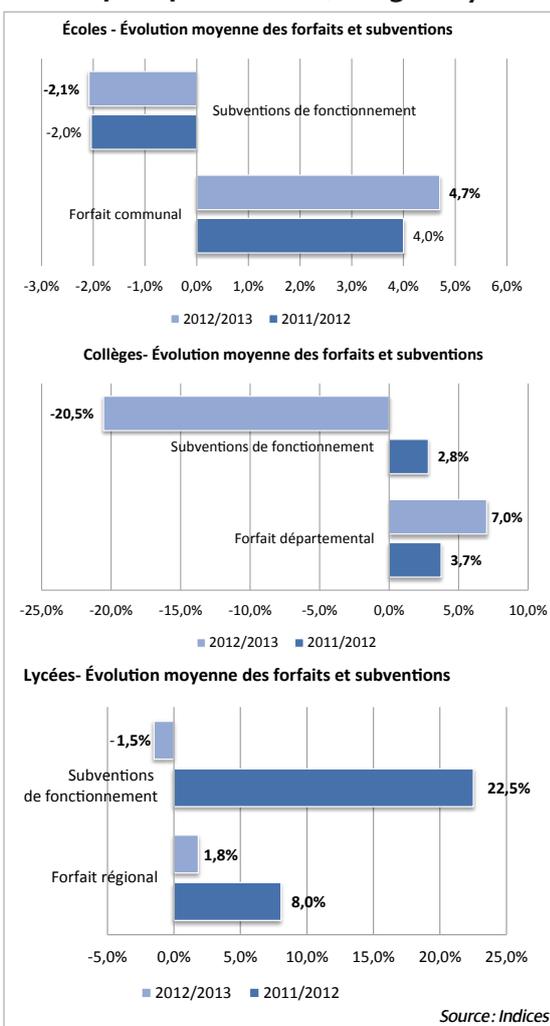
#### ■ Éclairage

L'École	Le Collège	Le Lycée
perçoit de la commune (sous certaines conditions) :	perçoit de l'État :	perçoit de l'État :
■ la convention municipale (contrat simple)	■ le forfait d'externat	■ le forfait d'externat
■ le forfait communal (contrat d'association)	perçoit du département :	perçoit de la région :
	■ le forfait départemental	■ le forfait régional
	■ le forfait TOS	■ le forfait TOS

L'augmentation des ressources publiques en 2012-2013 reflète les tendances suivantes : la poursuite des efforts initiés pour revaloriser le niveau des forfaits communaux, départementaux et régionaux concomitamment à une réduction des subventions d'investissement. Ces forfaits sont en moyenne insuffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires.

**Forfait d'externat** – Nous rappelons également que le montant de la contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré (collèges et lycées) privés placés sous contrat d'association est demeuré inchangé par rapport à 2011-2012 (Arrêté du 17 décembre 2012 du ministère de l'Éducation nationale publié au Journal officiel du 3 janvier 2012) et n'a donc pas fait l'objet d'une revalorisation en 2012-2013.

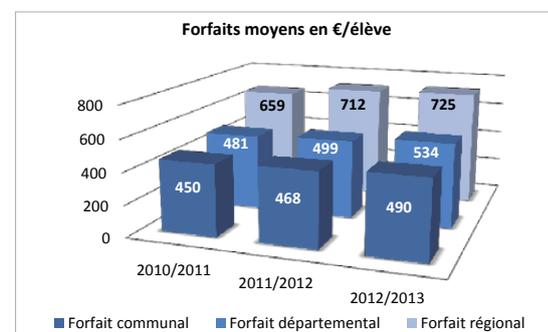
**Évolution moyenne (en pourcentage de variation annuelle) des principales composantes des ressources publiques en écoles, collèges et lycées.**



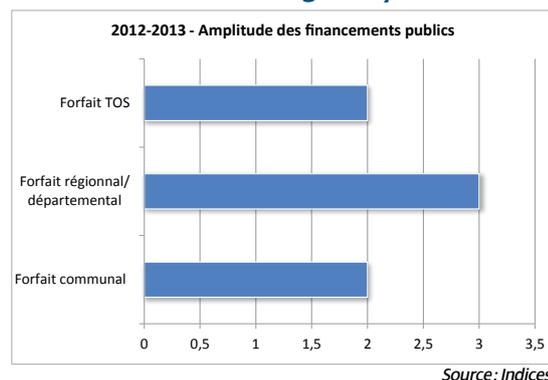
**Forfaits moyens en €/élève présentés à titre illustratif seulement et en considérant les réserves suivantes**

Les ressources publiques présentées en €/élève sont à considérer avec la plus grande prudence comme des moyennes calculées sur la base des

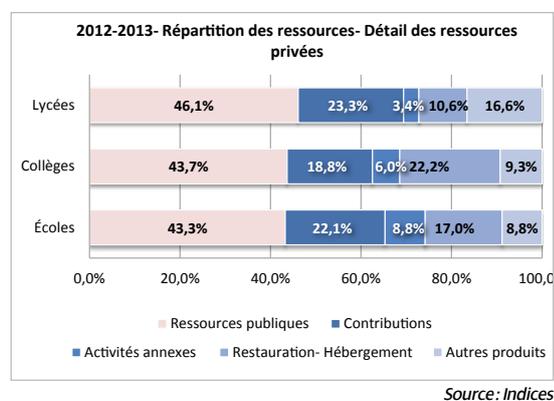
données comptables collectées et des effectifs de rentrée (moyennes calculées : somme des financements perçus divisée par le nombre d'élèves scolarisés). Par exemple, ces données ne tiennent pas compte des élèves non financés dits « hors commune » et pour lesquels les écoles ne perçoivent pas de financement ou encore des aides en nature et à caractère social, pour lesquelles nous ne disposons pas d'évaluation.



**Les évolutions moyennes cachent des réalités territoriales très diverses : une amplitude de 1 à 2 des forfaits communaux (écoles) et des forfaits TOS (collèges et lycées), de 1 à 3 des forfaits de fonctionnement (collèges et lycées)**



**Outre les contributions des familles versées au titre des frais de scolarité, les ressources privées incluent les prestations complémentaires dont une part significative de refacturation, souvent partielle, des coûts de la restauration scolaire.**



Demandées en contrepartie de la scolarisation des enfants, **les contributions des familles** sont principalement destinées à :

- financer les spécificités chrétiennes des projets éducatifs (caractère propre) et pédagogiques de l'établissement ;

- assurer l'entretien et couvrir les investissements immobiliers.

Les **activités annexes** incluent deux types de prestations distinctes :

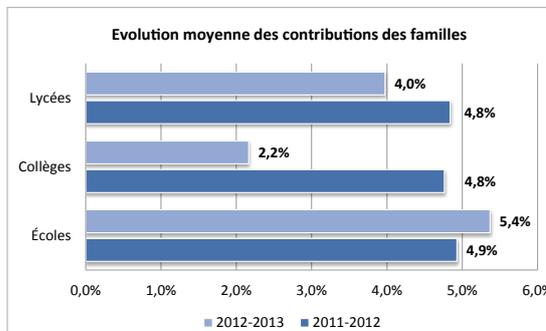
- le remboursement d'activités pédagogiques (sorties pédagogiques, activités sportives, clubs, foyers, activités diverses telles que cours d'anglais...), qui n'appelle pas d'observations particulières ;
- des prestations de service assurées par l'établissement, principalement : garderie en premier degré, études et aides aux devoirs...

Les **produits courants** comprennent notamment les cessions de fournitures d'enseignement et de marchandises, les produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (location immeuble, repas) et les produits financiers.

L'augmentation de 4,3% en moyenne des contributions des familles reflète la révision à la hausse des tarifs de scolarité en écoles (+5,4%), collèges (+2,2%) et lycées (+4%). Ces évolutions visent notamment au financement des travaux de mise en conformité des locaux (Accessibilité). 80% des contributions des familles devraient être affectées au financement de l'immobilier scolaire.

Voir graphique ci-dessus).

Les évolutions moyennes cachent des réalités territoriales très diverses :



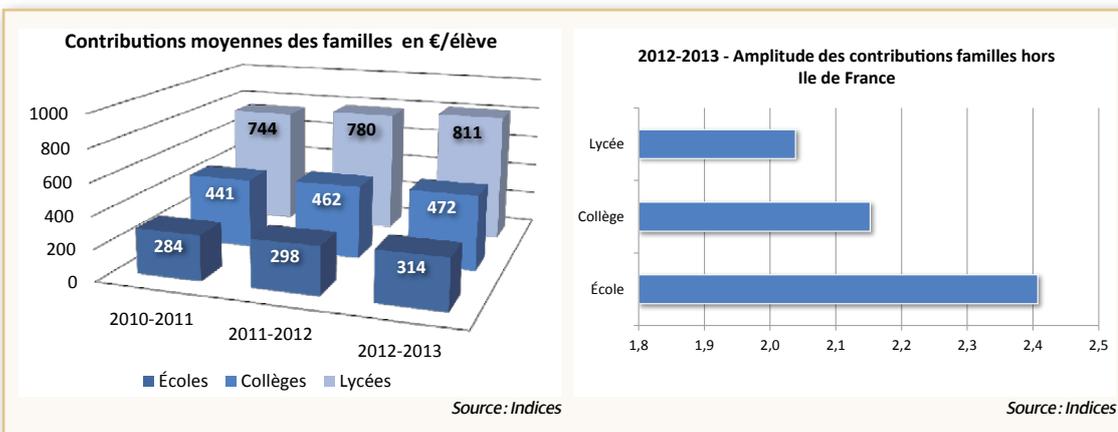
Source: Indices

L'amplitude moyenne des contributions versées par les familles est de respectivement 2,4 pour un écolier, 2,2 pour un collégien et 2 pour un lycéen. (Voir encadré ci-dessous).

Les tarifs de restauration connaissent une augmentation moyenne comprise entre 1,7% en lycées polyvalents et 6% en écoles maternelles, là où le prix de vente moyen du repas est le plus bas : 4,7 € versus approximativement 6 € en lycées.

(Voir tableau Restauration par typologie d'établissements scolaires ci-dessous).

Ces données seraient à mettre en regard avec les charges correspondantes. Notons que bien que les tarifs figurant ici puissent sembler élevés, la restauration est présentée par de nombreux territoires comme une activité plutôt déficitaire dans l'établissement. Le retour à l'équilibre est souvent pénalisé par la difficulté d'augmenter des tarifs déjà hauts,



Source: Indices

Source: Indices

### Restauration par typologie d'établissements scolaires

	2011 / 2012		2012 / 2013		Variation annuelle
	Nombre UP	Prix de vente moyen	Nombre UP	Prix de vente moyen	
École élémentaire	1083	4,5 €	1044	4,8 €	5,5%
École maternelle	1060	4,4 €	1023	4,7 €	6,0%
Collège	490	5,4 €	436	5,7 €	4,9%
Lycée général	161	5,9 €	139	6,1 €	4,0%
Lycée polyvalent	56	5,7 €	58	5,8 €	1,7%
Lycée professionnel	93	5,6 €	93	5,8 €	2,7%
Lycée technologique	95	5,6 €	84	5,8 €	3,6%
<b>Total général</b>	<b>3038</b>		<b>2877</b>		

Source: Indices

en particulier en comparaison avec l'offre du public, ainsi que par l'absence trop fréquente d'une comptabilité analytique permettant d'avoir en lecture directe la performance de cette activité.

**Notion de coût complet :** au-delà du coût des denrées et des ressources humaines, il convient en effet de ne pas négliger les dépenses d'entretien, maintenance et consommables, ainsi que les coûts liés aux investissements (amortissement des bâtiments et des équipements).

**Le coût complet d'un pensionnaire est compris entre 3 500 et 4 000€ par élève. En dépit d'une revalorisation de 1,8% sur l'exercice, la tarification moyenne d'internat de 2 875 €/élève laisse apparaître un retard de financement de cette prestation d'environ 600 à 1 100€ par pensionnaire.**

#### Coût de fonctionnement d'un interne

	2012 / 2013	
	Nombre UP	Prix de vente moyen
Collège	113	2 780 €
Lycée général	64	3 130 €
Lycée polyvalent	33	2 512 €
Lycée professionnel	50	2 677 €
Lycée technologique	43	2 794 €
<b>Total général</b>	<b>303</b>	

Source: Indices

#### Indicateurs de référence

► **2 700€ à 3 000€ :** coût direct de fonctionnement d'un interne (hors quote-part d'amortissement et gros entretien des bâtiments hébergeant les pensionnaires) dont part restauration comprise entre 1 500€ et 1 700€ et part hébergement comprise entre 1 200€ et 1 300€ ;

► **3 500€ à 4 000€ :** coût complet d'un interne, immobilier compris ; l'équivalent loyer pour un interne est compris entre 800€ et 1 000€ selon la configuration de l'internat et la qualité de la construction.

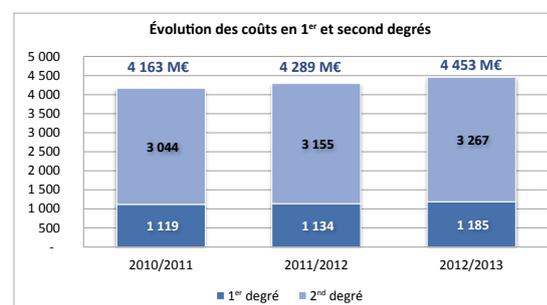
**50 à 100 pensionnaires :** taille d'internat fréquemment constatée.

**+ 100 pensionnaires :** taille d'internat importante.

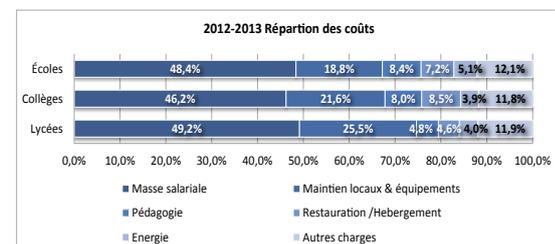
**Moins de 50 pensionnaires :** potentiel déficit financier nécessitant réflexion sur un redéploiement d'internat en phase avec un projet éducatif ambitieux et des moyens adaptés.

#### Focus sur les coûts

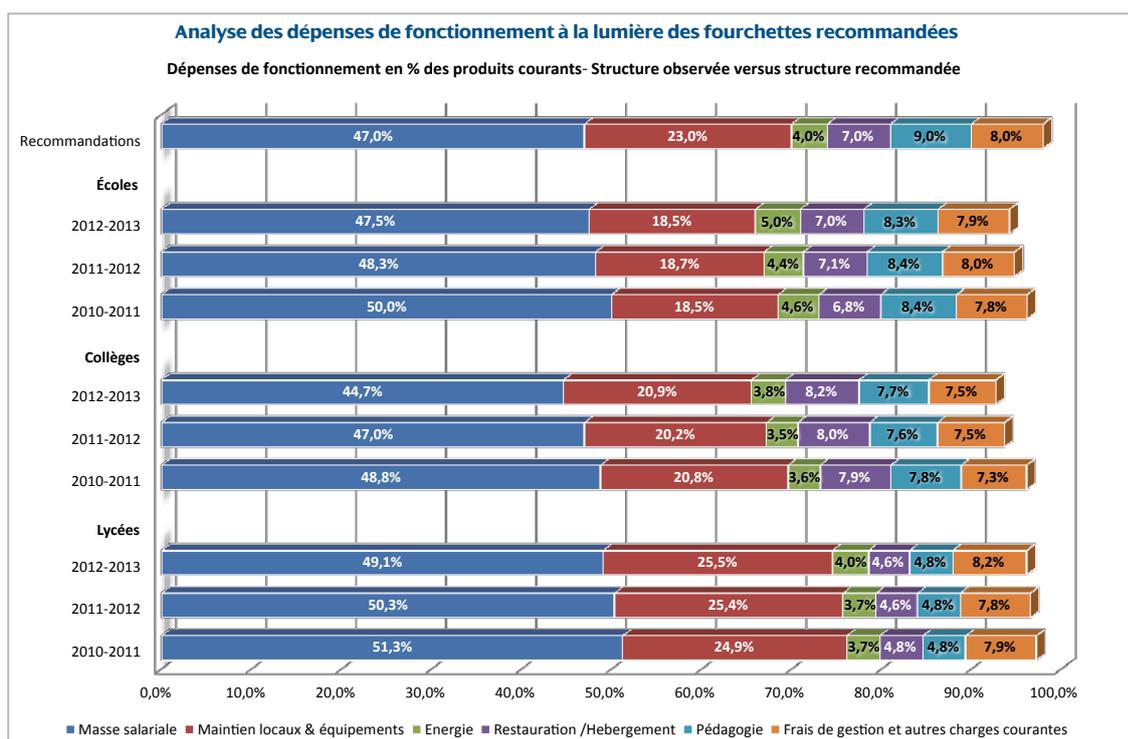
**La hausse de 3,8% des coûts sur 2012-2013 résulte des évolutions conjointes des dépenses en premier et second degrés.**



Source: Indices



Source: Indices



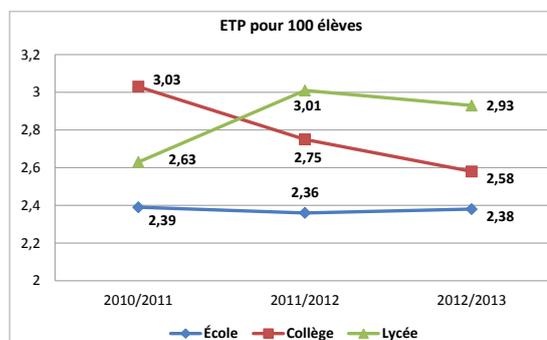
Source: Indices

**En lien avec les exercices antérieurs, la masse salariale et les dépenses liées au maintien des locaux et des équipements expliquent 67 à 75 % des dépenses, selon la typologie d'établissement.**

### ■ Éclairages

*Définition : Masse salariale brute chargée, avant prise en compte des aides de l'État et avec incorporation d'une quote-part de main d'œuvre liée aux éventuelles activités externalisées en sous-traitance (90 % des factures de nettoyage, 45 % des factures de restauration si ces activités ne sont pas assurées en interne, pourcentages personnalisables par l'établissement).*

**La masse salariale représente 48,4% (écoles) à 49,2% (lycées) des coûts. Sur trois exercices de référence, se produit un retour progressif vers les fourchettes recommandées (45 à 47 % des produits courants), toutes typologies d'établissements confondues, permis notamment par un effort de dimensionnement des effectifs salariés.**

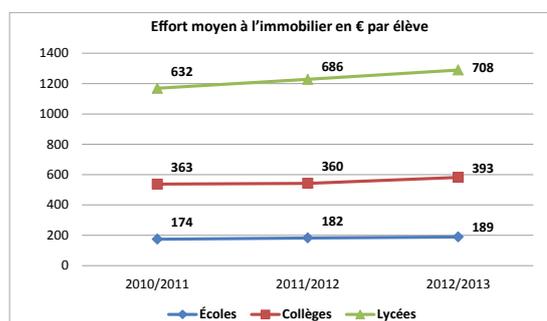


Source: Indices

**Les dépenses liées au maintien des locaux et des équipements représentent 18,8% (écoles) à 25,5% (lycées) des coûts. Un effort accru à l'investissement et au maintien des locaux et équipement est à considérer sur trois exercices de référence, toutes typologies confondues. Cependant, le ratio moyen des écoles demeure significativement inférieur aux préconisations : 18,5 % versus 22 à 23 % des produits courants.**

*Définition : Scindé en deux composantes, ce ratio de ce ratio inclut :*

► l'effort « occupant » : comprenant le nettoyage des locaux, les fournitures d'entretien, les dépenses



Source: Indices

d'entretien, réparation et maintenance et les primes d'assurance ;

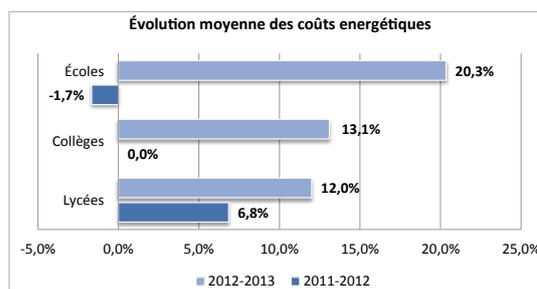
► l'effort « propriétaire » : financé par les familles, comprenant le crédit-bail, les locations et charges locatives par bail, le gros entretien provisionné et les dotations aux amortissements.

**En considérant les effectifs de rentrée en écoles, collèges et lycées, soient 1,9 million d'élèves sur 2012-2013, le retard de l'effort à l'immobilier est compris entre 300 et 400 M€ par an.**

En €/élève	Écoles	Collèges	Lycées
<b>Effort recommandé</b>	420	540	720
<b>Insuffisance théorique</b>			
2010/2011	246	177	88
2011/2012	238	180	34
2012/2013	231	147	12

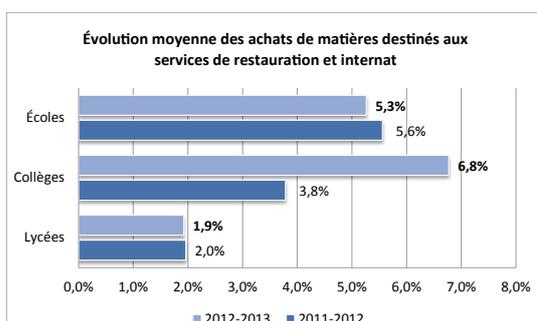
Source: Indices

**Les coûts énergétiques représentent 4,8% (lycées) à 8,4% (écoles) des coûts. Ces dépenses demeurent dans les fourchettes recommandées (4 à 5 % des produits courants) toutes typologies d'établissements confondues. Néanmoins, les évolutions annuelles moyennes laissent apparaître des hausses sensibles appelant à la vigilance.**



Source: Indices

**Les matières achetées pour délivrer les services de restauration scolaire et d'internat représentent 3,9% (collèges) à 5,1% (écoles) des coûts. Ces dépenses sont relativement maîtrisées en lycées, où le ratio de structure est bien inférieur aux préconisations : 4% versus 7% des produits courants. La hausse de 6,8% en collège et de 5,3% en écoles, sur 2012-2013, serait à mettre en regard du nombre de pensionnaires (internat) et demi-pensionnaires (restauration scolaire).**



Source: Indices

# TABLEAU DE BORD

## ■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1<sup>er</sup> janvier 2014: 9,53 €

Salaires minimum de branche horaire brut au 1<sup>er</sup> septembre 2014: 9,84 €

Salaires minimum de branche mensuel brut au 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour 151,67 h = 1492,37 €

SMIC mensuel brut pour 151,67 h: 1445,38 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2014: 3129 €

Valeur du point de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2010: 55,5635 €

Valeur du point de la CC du 14 juin 2004 depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014: 17,06 €

Valeur du point CFA/CFC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014: 73,64 €

## ■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

### Intitulé de la convention collective / statut

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 dans sa version applicable le 15 décembre 2012 (ex CCPSAEE)

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

## ■ AGENDA 2014

5 septembre: Bureau FNOGEC

11 septembre: SPP

18 septembre: CA FNOGEC

9 octobre: CPNEFP et SPP

6 décembre: AG FNOGEC

## Journées Nationales FNOGEC

21 et 22 mars 2015

Maison de la Mutualité

Paris

*Revisitons nos fondamentaux – les OGEC sont-ils à la hauteur de leur mission ?*



Pastorale

*Merci, Seigneur,  
pour les semaines d'été,  
pour les découvertes et les rencontres,  
pour la beauté contemplée,  
pour le silence et l'amitié,  
pour l'amour renouvelé et le repos !  
Merci pour ce trésor :  
je le garde dans mon corps  
et dans mon cœur.*

*Maintenant,  
c'est la rentrée dans le temps ordinaire.*

*Mais je ne retournerai pas  
à mes pratiques du passé,  
je ne rentrerai pas  
dans mes habitudes.  
Je vais entrer en lutte,  
je vais entrer en amour,  
je vais entrer en douceur,  
je vais entrer en miséricorde et en sourire,  
je vais entrer en clarté,  
je vais entrer en courage,  
je vais entrer en Évangile encore une fois !*

*C'est ma rentrée :  
viens avec moi, Seigneur.*

*Père Charles Singer*

**L'arc boutant**

Fondé en 1952 – Directeur de la publication: Michel Quesnot – Chargée de la publication: Florence Le Cars – Secrétariat de rédaction: Guilhem Demont  
Mise en page: BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie: Jouve – N° CP: 1114 G 85707 – Abonnement: 22,50 € les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT  
277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05 – Tél.: 01 53 73 74 40 – Fax. 01 53 73 74 44 – E-mail: contact@fnogec.org – Site Internet: www.fnogec.org